

République Française
DEPARTEMENT : VOSGES
CANTON : GERARDMER
COMMUNE : **GÉRARDMER**

Arrêté

N° ____ / ____

**TARIFS MUNICIPAUX 2024-2025
UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 15 avril 2021 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux d'utilisation des Equipements Sportifs du 7 juin 2023,

ARRETE

Article 1. : Les tarifs municipaux d'utilisation des équipements sportifs, sont fixés à compter du 1^{er} juillet comme ci-après :

Utilisation des stades (Ramberchamp, stades scolaires + vestiaires) :	
A l'heure	37 €

Utilisation des gymnases et salles sportives :	
A l'heure	50 €
Par jour	190 €
Par semaine (pour 5 jours)	855 €
Par semaine (pour 7 jours)	1 045 €

Utilisation de la salle des sports collectifs de la Halle des sports :	
A l'heure	60 €
Par jour	230 €
Par semaine (pour 5 jours)	920 €
Par semaine (pour 7 jours)	1 265 €

Salle de remise en forme :

Location à l'heure pour les associations extérieures ou
Groupes (dans la limite de 19 personnes)

50 €

Article 2 : La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER le 28 mai 2024

Le Maire,
Stessy SPEISSMANN MOZAS



Stessy SPEISSMANN

Stessy SPEISSMANN MOZAS
2024.05.30 09:31:17 +0200
Ref:6577946-9848277-1-D
Signature numérique
Monsieur le Maire